

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 17 mai 2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 17 mai 2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES</p> <p>Séance du 28 mai 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Estelle LECOFFRE</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEMBOUCHER – Antoine TUSO</p> <p>Absents : Didier VANDAELE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Monique VALENTIN (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Sophie WAROT (pouvoir à Laurent DENIS)</p>
--	---

2024/22

OBJET DE LA DELIBERATION : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A LA CAPSO POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BLEUE MAISON 2024

VU la délibération 2023/53 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le fonds de concours 2021/2023 à hauteur de 59 000.00€ sollicité auprès de la CAPSO avait été transféré sur les travaux de voirie liés aux intempéries. Cependant, suite à la prise en charge par l'Etat de ces travaux à hauteur de 100%, Monsieur le Maire souhaite annuler la demande susmentionnée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie sont nécessaires sur la rue de Bleue-Maison. Le coût des travaux hors taxe pour la 1^{ère} tranche représente 413 356.75€.

Monsieur le Maire souhaite transférer le fonds de concours 2021/2023 de la CAPSO de 59 000.00€ sur la 1^{ère} tranche des travaux de voirie 2024 rue de Bleue Maison.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de la CAPSO et de signer tous documents afférents à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la CAPSO.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Estelle LECOFFRE



Le Maire,

Laurent DENIS

